



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

POUR LA RENTREE
DE SEPTEMBRE 2011

Les inscriptions concernent :

- les nouveaux arrivants sur la commune,
- les enfants qui entrent à l'école maternelle
- les enfants qui passent de l'école maternelle en classe élémentaire.

LES INSCRIPTIONS PEUVENT ETRE FAITES

**en mairie tous les jours aux heures ouvrables
jusqu'au 30 avril 2011**

**Les parents doivent obligatoirement se munir
de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile**

- Un certificat d'inscription est remis aux parents le jour des inscriptions qui précise l'école du secteur défini par la carte scolaire et les formalités à effectuer pour l'admission de leur enfant à l'école concernée.
- Les parents sont invités à se présenter ensuite au directeur ou à la directrice de l'école du secteur pour effectuer l'admission à l'école.
- Les coordonnées de l'école de secteur seront transmises aux parents lors de l'inscription en mairie.

DEMANDE DE DÉROGATION

- Si les parents souhaitent inscrire leur enfant dans une autre école que celle du secteur, ils remplissent un formulaire de demande de dérogation en mairie.
- Une commission de dérogations se réunira le 10 mai 2011 pour délibérer. Les parents seront informés de l'avis de la commission par courrier.